

Les conférences budgétaires

De quoi parle t-on ?

Il s'agit de la première étape de la phase administrative de négociation budgétaire. Les conférences se sont tenues du 28 avril au 18 mai 2025 entre les services à Bercy selon les directives du Premier ministre dans la lettre de cadrage.

Les discussions permettent d'identifier les points d'accord et de désaccord sur les crédits et dépenses entre la direction du Budget et les différents ministères.

Deux ans plus tôt, les « Assises des finances publiques » de juin 2023 avaient la même finalité. D'ailleurs, les mots employés sont les mêmes : "réduire le déficit" et "assurer la soutenabilité de la dette" tout en "associant les élus locaux et les parlementaires".

La méthode se répète : consultations, lettres de cadrage, commandes de rapports, mobilisation des inspections générales...

Le coup de rabot uniforme n'est plus suffisant. Il s'agit, de redéfinir le périmètre de l'intervention économique et sociale de l'État. Il est également attendu des remontées d'économies permises par une "réorganisation des administrations".

Quatre principes servent de fils conducteurs aux discussions en vue de la préparation du PLF pour 2026 :

- les budgets ministériels s'afficheront en baisse en regard de la loi de finances pour 2025 ;
- l'État doit prioriser ses missions et ses interventions, ne pas doubler les autres financeurs et mobiliser davantage les cofinancements européens ;
- les dépenses de crise encore existantes doivent désormais être éteintes ;
- les choix budgétaires doivent refléter des objectifs politiques clairs et s'inscrire dans une perspective de stimulation de la croissance.

Du côté de la Direction du Budget le message retranscrit est directif :

- il s'agit d'examiner et de chiffrer les mesures d'économie. Toute mesure nouvelle devra être gagée par des mesures d'économies équivalentes en dépenses. Chaque dépense publique sera réinterrogée à l'aune des moyens globaux dont disposent les ministères, qu'il s'agisse de leviers budgétaires ou fiscaux. Les dépenses publiques exceptionnelles mises en place au cours des crises sanitaires et énergétiques, devront prendre fin ;
- il est demandé de présenter un niveau ambitieux de diminution des effectifs.

Que feront les décideurs DGFIP dans une démarche ambitieuse pour le PLF 2026 : une réduction de 2000, 3000, 4000 emplois ? Plus encore ?

Pour le syndicat des cadres A, les agents publics ne sont pas responsables des choix des politiques et leurs dérives budgétaires. Si les élus de tous horizons montraient l'exemple dans leurs rangs en réduisant leurs effectifs de manière aussi ambitieuse, nous pourrions alors penser qu'ils assument leurs erreurs. Comme d'habitude, les agents publics de l'État paient la facture.